



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada**
**Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338**

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Title - Sujet Services d'architecture et de génie	
Solicitation No. - N° de l'invitation KW405-170713/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client EC KW405-170713	Date 2017-03-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWZ-017-10154	
File No. - N° de dossier PWZ-6-39227 (017)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-03-17	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bartkiewicz, Hank	Buyer Id - Id de l'acheteur pwz017
Telephone No. - N° de téléphone (204) 983-1717 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification 005 est soulevée de modifier la demande de proposition KW405-170713/A comme suit :

Les changements suivants dans la demande d'offre à commandes documents entrent en vigueur immédiatement. Cette modification fera partie des documents de l'Accord.

Clarifications et réponses aux questions :

1. À l'annexe A, Formulaire d'identification des membres de l'équipe, article D, on demande aux répondants d'énumérer leurs experts-conseils « Civils et du génie géotechnique ». Nous envisageons d'ajouter une entreprise de génie civil à notre réponse et à notre proposition de frais; toutefois, les associations de réglementation professionnelle recommandent au propriétaire d'impartir directement les services de génie ou d'étude géotechnique et de fournir les renseignements connexes à l'équipe de conception, aux fins d'utilisation dans le cadre de la conception du projet. Ainsi, nous n'inscrirons pas le nom d'un ingénieur en géotechnique dans notre réponse, à l'article D, ni dans notre proposition de frais forfaitaire. TPSGC trouve-t-il cette hypothèse acceptable?

Les soumissionnaires doivent présenter une équipe complète, comme il est indiqué à l'EPEP 3 – Exigences de présentation et évaluation des propositions de la demande de propositions.

2. Pouvez-vous fournir un budget global pour le projet?

Selon nous, le budget global du projet s'élève à environ 900 000,00 \$.

3. Pouvez-vous préciser ce qui doit être fourni à la troisième puce du point 3.2.4 de la SER, où on demande de fournir les « coûts »?

Le proposant doit démontrer sa compréhension du calendrier global du projet et du budget et fournir une évaluation de la gestion des risques pouvant avoir des répercussions sur le projet.

4. Peut-on modifier l'annexe A pour y présenter d'autres experts-conseils que nous souhaitons proposer?

L'annexe A permet de présenter l'expert-conseil principal ainsi que tous les sous-experts-conseils ou spécialistes requis pour le présent projet.

5. En ce qui a trait à l'annexe C – Formulaire de proposition de prix (première page), les honoraires fixes doivent-ils comprendre les débours?

Les honoraires fixes relatifs à tous les services requis figurant à l'annexe C doivent comprendre tous les débours connexes, conformément à la clause CG 5.12 – Conditions générales du document R1230D.

6. Quels débours sont admissibles pour le projet? Les débours relatifs aux déplacements sont-ils admissibles?

Veuillez consulter la réponse à la question 5, ci-dessus.

7. Pouvez-vous préciser ce qui doit être mis en service?

La mise en service et la clôture font partie de tous les projets de construction ou de tous les systèmes mécaniques et comprennent les éléments suivants : procédures écrites décrivant les exigences précises du projet pleinement conformes aux documents de conception liés à la coordination de l'installation, dessins d'atelier, procédures de démarrage, de mise en service et d'essai, formation du propriétaire pour tous les systèmes, remise des dessins d'après exécution, des manuels de F et E, des examens de garantie, de la liste des déficiences, etc.

8. En référence à l'EPEP 3.1.4, comme une exigence obligatoire, il est difficile de déterminer quels documents doivent être fournis pour les dispositions relatives à l'intégrité.

Veuillez consulter l'article IG1 – Dispositions relatives à l'intégrité – Soumission du document R1410T.

9. Pouvez-vous confirmer que le proposant doit fournir l'établissement des coûts? Dans le Cadre de référence, on demande une estimation des coûts de catégorie D pour les tours d'observation seulement, et une estimation des coûts de catégorie A (nous supposons pour l'ensemble du projet). Veuillez confirmer.

La modification n° 3 à la demande de soumission modifiant la modification apportée au cadre de référence précisera cet élément.

10. En référence à l'EPEP 2.2, des appendices supplémentaires sont-ils admissibles (urriculum vitae, etc.)?

Le nombre maximal de pages conformément à l'EPEP 3.2 de la DP est de 35. Toutes les pages pertinentes en plus des 35 pages seront supprimées et ne seront pas visées par l'évaluation.

11. Y aura-t-il un comité d'examen technique ou un organe semblable, ou toutes les soumissions seront-elles examinées par le gestionnaire de projet?

Toutes les propositions seront évaluées par un comité d'évaluation officiel créé par le responsable technique.

12. On doit présenter trois options différentes, y compris une estimation des coûts de catégorie D pour chaque conception (section 1.3.1.4 du Cadre de référence); à la section 2.2.1.4 du Cadre de référence, on demande de présenter une estimation des coûts de construction de catégorie A avec le rapport de l'élaboration de la conception, achevé à 100 %. Comme une estimation de

catégorie A est également requise avec la présentation des dessins de construction, la catégorie de l'estimation accompagnant le rapport de l'élaboration de la conception, achevé à 100 %, ne devrait-elle pas être autre que la catégorie A?

La modification n° 3 à la demande de soumission modifiant la modification apportée au cadre de référence précisera cet élément.

13. À quel moment un seul concept de tour d'observation est-il sélectionné parmi les trois options? Trois options sont exigées pour les premières études conceptuelles (nous supposons qu'il s'agit du rapport de l'élaboration de la conception, achevé à 99 %), mais le moment auquel un seul concept sera retenu n'est pas indiqué.

Le concept est retenu à l'étape de l'avant-projet.

14. Combien de temps envisagez-vous de consacrer à l'examen des soumissions?

En général, l'évaluation des propositions est achevée au cours du mois suivant la clôture de l'appel d'offres.

15. Envisagez-vous que des examens d'organismes provinciaux et fédéraux distincts des examens d'Environnement Canada devront être menés?

Nous n'envisageons aucun examen d'organismes provinciaux et fédéraux distincts de l'examen d'Environnement Canada.

16. La technologie LIDAR est-elle disponible dans le secteur?

La technologie LIDAR n'est pas disponible dans le secteur.

17. Quelle est la longueur totale de la route devant être réparée ou remise en état? L'ensemble du circuit panoramique exige-t-il une mise à niveau? Dans la DP, il est indiqué qu'une section de 1,5 km exige seulement que du gravier soit répandu; veuillez préciser.

Trois bermes doivent être réparées et élargies. La longueur de chaque berme est d'environ 200 m. La portion de 1,5 km exigeant une remise en état au moyen de gravier se trouve entre deux de ces bermes.

18. Nous supposons que les bermes en terre, comme il est indiqué dans le Cadre de référence, sont les routes en remblai indiquées dans le plan des travaux d'interprétation; veuillez confirmer. Les trois routes en remblai existantes reliées au circuit panoramique doivent-elles faire l'objet d'améliorations?

Veuillez consulter la réponse à la question 17, ci-dessus.

19. Veuillez fournir des précisions sur le calendrier décrit à la section 4.0 du Cadre de référence. Nous ne sommes pas certains que le calendrier proposé permet de respecter les dates souhaitées d'achèvement et de mise à disposition. Pouvons-nous proposer un calendrier différent avec notre proposition?

Les soumissionnaires doivent se conformer à la version la plus récente des documents de la DP.

20. Si les coûts de construction affichent une augmentation marquée par rapport aux coûts de construction prévus figurant dans le plan des travaux d'interprétation, aurons-nous l'occasion de renégocier les honoraires fixes présentés dans la proposition de prix?

Les honoraires fixes figurant à l'annexe C – Formulaire de proposition de prix ne sont pas négociables.

21. Nous supposons que les honoraires fixes proposés comprennent tous les débours relatifs à l'impression, au kilométrage, aux déplacements, etc. Veuillez confirmer.

Les honoraires fixes relatifs à tous les services requis figurant à l'annexe C doivent comprendre tous les débours connexes, conformément à la clause CG 5.12 – Conditions générales du document R1230D.

22. Vous attendez-vous à ce que les sous-experts-conseils participent à toutes les réunions proposées sur place, réunions à la suite de la construction et réunions d'achèvement définitif, ou seulement au besoin? Nous ne nous attendons pas à ce que tous les sous-experts-conseils doivent participer à toutes les réunions.

Il incombe au soumissionnaire retenu d'établir le nombre de réunions auxquelles ses sous-experts-conseils devraient participer.

23. Est-il possible que le nombre de réunions sur place pendant la construction varie?

Un maximum de trois réunions « sur place » pendant la construction pourra être mené par conférence téléphonique.

24. Quelle est la date d'attribution prévue?

À moins de complications imprévues, l'attribution du contrat est prévue dans les deux semaines à la suite de l'achèvement de l'évaluation des propositions.

25. La valeur estimative des travaux de construction des tours d'observation, du pavillon et de l'aire de pique-nique est présentée dans le plan des travaux d'interprétation; quelle est la valeur estimative des travaux de construction des abris d'observation de la faune et de mise à niveau de la route de remblai?

Veillez consulter la réponse à la question 2, figurant dans le présent document.

26. Quel est le budget des honoraires d'experts-conseils dans le cadre du projet?

À l'heure actuelle, nous ne divulguons pas le budget des honoraires d'experts-conseils.

FIN DE MODIFICATION 005